ECOLE POLYTECHNIQUE
ESPCI

CONCOURS D'ADMISSION 2026

Epreuve orale de français-philosophie, Toutes filières

Les candidat.e.s de la session de 2026 étaient dans l'ensemble bien informé.e.s des modalités et des attentes de l'épreuve. Le jury s'en réjouit. Il constate notamment une très bonne préparation, un vrai progrès de la maîtrise formelle de l'exercice. Les auditions se sont révélées d'un bon niveau général. C'est également le cas pour les étudiant.e.s étranger.e.s, maintenant mieux informé.e.s du déroulement de l'épreuve.
Le jury encourage donc les candidat.e.s à poursuivre leur travail dans ce sens et le présent rapport vise à les y aider, en rappelant le déroulé de l'épreuve, en signalant des erreurs encore trop fréquentes et en donnant quelques conseils pour se préparer efficacement tout en prenant du recul dans l'acquisition des connaissances. Il vient compléter les rapports de jury des années antérieures.

1. Textes sélectionnés

Selon la tradition du concours, le jury sélectionne des textes d'auteurs et d'autrices très divers, « anciens » ou « modernes », « contemporains » ou « classiques », écrivains, philosophes, essayistes, figures engagées ou universitaires (par exemple, Honoré de Balzac, René Descartes, Gisèle Halimi, Lewis Mumford, Georges Didi-Huberman, Mireille Huchon…).

Les textes ainsi proposés, d'une longueur de 750 à 900 mots environ, sont issus de ce qu'il est convenu d'appeler une « littérature d'idées » : ils présentent ou discutent une thèse. Ils visent à permettre aux candidat.e.s de mobiliser leur réflexion critique, en mettant à profit tant leur culture classique que leur connaissance des débats les plus actuels.

Ces textes sont hors programme : cela signifie que pour l'année X, ils ne peuvent être issus d'un des auteurs au programme de l'écrit de français la même année et les années X-1 et X-2. Dans cet esprit, les candidat.e.s s'interdiront donc de faire allusion aux textes et à la problématique du programme de l'épreuve de français-philosophie de ces mêmes années. Certain.e.s « l'oublient » encore trop souvent et le jury est alors obligé de les rappeler à l'ordre.

2. Rappel des modalités de l'épreuve

Les candidat.e.s disposent de 45 minutes de préparation, pour une épreuve orale de 30 minutes.

A réception du texte, ils et elles doivent préparer un résumé (2-3 minutes max., première partie de la prise de parole), choisir une citation du texte correspondant à un des thèmes *centraux* traités dans l'extrait et en tirer une problématique plus générale, présentée sous la forme d'une question. Les candidat.e.s préparent donc une dissertation visant à traiter un problème pour répondre à cette

question. La présentation orale de cette dissertation constitue la deuxième partie de la prise de parole et doit durer 12 à 13 minutes.

La troisième partie de l'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien, d'une durée de 13 à 15 min, revient le cas échéant sur le résumé et la compréhension du texte. Il vise surtout à approfondir et discuter la dissertation orale. Cet entretien ne peut en aucun cas être escamoté (par exemple en tentant de dépasser son temps de parole pour la dissertation) : au-delà de 15 min, le jury interrompra le ou la candidat.e.

Le jury insiste donc une nouvelle fois sur l'importance de la maîtrise du temps. Il est toujours désolant de voir un.e candidat.e sacrifier la 3e partie de sa dissertation, faute d'avoir géré correctement son temps. Un oral trop court est nécessairement pénalisant, ne permettant pas de développer suffisamment une réflexion pertinente.
Par conséquent, il est nécessaire que les candidat.e.s viennent à l'épreuve avec une montre (non connectée !) ou un chronomètre. Il vaut mieux y songer avant l'épreuve et éviter de l'oublier, malgré le stress. Il va sans dire que l'entraînement pratique à l'épreuve permet aussi de maîtriser son *tempo*.

3. **Résumé du texte**

Cette première prise de parole vise à montrer que le ou la candidat.e a compris le texte, sa problématique et ses enjeux, le raisonnement de l'auteur, ses présupposés, les thèses qu'il défend et les choix qu'il fait. C'est un exercice de synthèse classique, bien réalisé dans l'immense majorité des candidat.e.s. La lecture des rapports antérieurs semble avoir porté ses fruits.

Le ou la candidat.e introduit le texte d'une ou deux phrases très brèves, permettant d'identifier et de contextualiser celui-ci. Par exemple : « Je vais vous résumer un texte de Richard Sennett, tiré de son essai *Ce que sait la main*, paru en 2008 et qui propose une réflexion sur le rôle de la métaphore dans la compréhension interculturelle. »

Le résumé proprement dit doit dégager les articulations logiques précises du texte mis à l'étude, en en gardant l'ordre des arguments et en adoptant impérativement le même système énonciatif (si le texte est écrit à la première personne, le résumé doit être écrit à la première personne…).
Le résumé n'est ni un commentaire, ni une paraphrase. Il convient donc de bannir l'annonce d'un plan du texte avant le résumé, ou des phrases du type « L'auteur explique que… ». Il ne doit y avoir à ce stade de l'oral aucune analyse personnelle.

En revanche, le travail de reformulation est essentiel : il permet de montrer que le ou la candidat.e s'est approprié.e, de l'intérieur, la pensée de l'auteur et sa structure. S'il est évident que certains concepts-clés (la liberté, ou la vérité) ne peuvent être reformulés sans altérer le sens du texte, cela n'autorise nullement les candidat.e.s à procéder à un couper/coller. Ils et elles doivent faire preuve de jugement pour extraire « la substantifique moëlle », montrer une compréhension fine du sens du texte en utilisant un vocabulaire à la fois varié et approprié.

Compte tenu du temps restreint (2 min.) dont disposent les candidat.e.s, le jury conseille d'écrire le résumé au brouillon, afin d'aller à l'essentiel à l'oral, sans improvisations erratiques et sans fioritures rhétoriques. Le jury rappelle que cette étape, certes fondamentale dans l'appropriation problématique du texte, est préliminaire : elle prépare la dissertation et ne joue qu'un rôle accessoire dans la notation.

4. **Dissertation**

Le ou la candidat.e enchaîne directement avec sa dissertation. Il s'agit de choisir un objet central ou majeur du texte donné à l'étude, et de bâtir une introduction qui montre l'intérêt du sujet choisi par rapport au texte (enjeux), met en place une problématique approfondie et annonce un plan (démarche). Le développement, en trois parties, doit marquer une progression dans la pensée réflexive du ou de la candidat.e. Il doit donner lieu à une conclusion concise qui revienne sur la question posée, ramasse les éléments établis dans le développement et tranche logiquement, au moins provisoirement, la question débattue.

a. ***Problématisation***

Comme il leur a été recommandé dans les précédents rapports, de nombreux candidats choisissent une phrase du texte à partir de laquelle ils construisent leur problématique. Le choix de la problématique est primordial pour la réussite de l'épreuve et l'adosser à une phrase du texte est un moyen assez commode pour amorcer la réflexion et éviter absolument deux écueils :

- celui qui consiste à reprendre à l'identique la thèse du texte, sans distance (que cette thèse soit du reste bien comprise ou non) ;
- celui qui consiste à saisir un thème à partir de n'importe quel terme, et qui peut manquer totalement les idées centrales du texte ou ses enjeux.

En partant d'une phrase qui a retenu son attention, le ou la candidat.e peut commencer à la questionner, l'analyser et en réfléchir en contexte les enjeux.
Il ne s'agit nullement de produire un développement général et abstrait. A cet égard, les fiches de cours préparées à l'avance, fournissant à l'envi arguments structurés et illustrations pléthoriques, peuvent certes rassurer les candidat.e.s, mais elles tombent toujours à côté, si elles ne sont pas utilisées à bon escient (c'est-à-dire comme simple aide-mémoire), et conduisent les candidat.e.s à se dispenser de penser véritablement et de réfléchir à propos, ce que leur demande précisément le jury.

Que dire de ces dissertations, heureusement moins nombreuses cette année, mais encore bien présentes, qui, faute d'une réelle problématisation, se cantonnent à opposer deux thèses absolument contraires (oui/non) et cherchent alors désespérément un « dépassement » dans une solution miracle que constitue invariablement « l'Art », ou - c'est une nouveauté cette année - « la Religion » ? C'est d'autant moins une panacée qu'à l'entretien les candidat.e.s ne sont pas capables de préciser et d'approfondir les exemples précédemment évoqués, ou plutôt même invoqués. Ces dissertations

manquent assurément de toute rigueur logique, procèdent d'une grande confusion et manifestent à l'évidence un refus d'effort de penser et sont de ce fait fortement pénalisées par le jury.

L'énoncé d'une question problématisée est évidemment requis. Elle est parfois encore omise. Mais le jury tient aussi à rappeler que toute question (par exemple, celle qui se contenterait de mettre à la forme interrogative la prétendue thèse du texte donné à l'étude) n'est pas de soi une problématique. Pour qu'il y ait problématisation, il faut encore qu'il y ait mise en évidence de problèmes ou de difficultés à résoudre, qu'il y ait quelque chose qui résiste à une compréhension immédiate, qu'il y ait une tension entre différentes réponses apparemment contradictoires, *a priori* toutes possibles, ou toutes impossibles, sans que cela soit caricatural ou factice (simple forme rhétorique mais vide). Ce point est fondamental et constitue très souvent encore l'élément de faiblesse de bien des dissertations.

Une telle problématisation ne sort pas de nulle part : cela suppose de prendre en compte – en charge même – le texte, d'en repérer les concepts clés et les articulations entre eux qu'en proposait l'auteur, de poser des définitions liminaires qui pourront être enrichies ensuite ou transformées. Il est essentiel de ressaisir le sens des termes utilisés dans la problématique, faute de quoi on parle pour ne rien dire – ou pour occuper le temps imparti – et le jury n'est pas dupe.

b. Construction d'une réflexion personnelle. De la nécessité de définir des concepts et de produire une thèse

Encore une fois, le jury tient à rappeler le sens de l'épreuve : il s'agit de construire une réflexion personnelle en mobilisant des connaissances précises et des compétences argumentatives afin de résoudre des difficultés pour répondre de manière convaincante à une question. Il s'agit, avant toute autre chose, de manifester une capacité de réfléchir par soi-même sur une question que l'on se pose soi-même. Dans ces conditions, tout discours de complaisance, toute récitation de fiche sont évidemment contreproductifs.

Il convient au contraire de réfléchir honnêtement, sérieusement et, de bâtir une argumentation à l'aide des références personnelles dont on dispose. Cela passe nécessairement, le jury ne saurait trop y insister, par la définition rigoureuse et approfondie des concepts utilisés pour la problématisation et l'argumentation de la thèse. Seule cette définition permet de développer une pensée solide et convaincante parce que précise. Confondre, par exemple, autorité et pouvoir, liberté et pouvoir, est de mauvais augure. Réduire encore toute domination au totalitarisme, c'est factuellement faux et c'est s'empêcher de penser véritablement et l'une et l'autre.

C'est en réfléchissant aux concepts que le ou la candidat.e peut fonder ses thèses : au lieu d'affirmer arbitrairement que « dans un État, la richesse donne la liberté », il conviendrait de préciser en quel sens on l'entend : entend-on par « liberté » d'une « capacité d'agir » ? L'État a-t-il comme rôle et effet de garantir les libertés fondamentales ? Mais dans ce cas, quel est le rapport avec la richesse ? S'interroger ainsi permet de défaire les associations faciles, les représentations toutes faites et les préjugés, et de donner de la consistance et de la cohérence à sa pensée.

Pour approfondir sa réflexion, le ou la candidat.e devrait pouvoir s'appuyer sur des distinctions conceptuelles, notamment celles censées être maîtrisées depuis le lycée, puisqu'elles sont au

programme de philosophie pour le baccalauréat. De manière générale, il n'est pas excusable que les compétences et la culture générale acquises au lycée ne soient pas mobilisables.
Ce travail définitionnel doit naturellement prendre sa place dans l'introduction, mais c'est en réalité sa continuation tout au long de l'argumentation qui permet au candidat d'étayer sa thèse et de progresser dans l'administration de sa preuve.

c. *Plan et énoncé des articulations*

Le plan doit être clairement annoncé dès l'introduction et cette annonce n'est pas qu'un effet rhétorique. Il est encore parfois omis par quelques candidat.e.s trop stressé.e.s ou ignorant.e.s de son importance. Le plan permet bien à l'examinateur de s'y retrouver dans le déroulé de la démonstration, mais surtout celle-ci y apparaît d'ores et déjà en filigrane, le plan étant conçu comme la conclusion logique de la problématisation.
Dans le souci de faciliter l'écoute et la compréhension du jury (qui peut entendre jusqu'à 15 candidats par jour), le ou la candidat.e aura soin de faire apparaître clairement toutes les articulations logiques tout au long de son argumentation.

Un plan en trois parties est très vivement conseillé. Les plans en deux parties sont en effet souvent trop schématiques et rarement satisfaisants. Cependant, s'il s'agit d'un plan dialectique, la 2e partie ne peut pas être la simple négation de ce qui a été énoncé dans la 1ère partie, sans quoi le discours est purement contradictoire et le ou la candidat.e s'interdit ainsi de trouver logiquement un dépassement à ces deux premières parties. Il convient au contraire de poser et d'examiner les limites de ce qui a été exposé dans le premier moment et de considérer les cas où il en va autrement. La 3e partie vise alors à dépasser l'opposition exposée dans les deux premières parties en en déplaçant les termes, ou en adoptant un autre point de vue. Cette 3e partie est porteuse de la thèse défendue par le candidat : elle ne doit en aucune façon être formelle, floue, escamotée ou bâclée par faute de temps, ou par manque de problématisation. Elle ne doit pas non plus simplement reprendre la 1ère partie par embarras de la 2e partie. La réflexion doit toujours progresser. Les parties doivent être relativement équilibrées. Trop de candidats développent de manière inconsidérée la première partie au détriment des deux autres.

d. **Utilisation des exemples**

L'argumentation de chaque partie et sous-partie doit s'appuyer sur un exemple culturel détaillé, analysé et maîtrisé. Il faut donc choisir ses exemples avec soin. Ce sont eux qui donnent sa chair à la dissertation et permettent, en se confrontant au réel, d'en saisir le sens et les enjeux concrets. Là encore, il convient de faire preuve de jugement : les lieux communs, la multiplication de références allusives, vides de contenu, ne peuvent nullement servir une démonstration. Il est préférable de privilégier des exemples précis, issus d'une réelle fréquentation personnelle, qui servent par leur analyse comme éléments d'argumentation. A ce titre, il n'est pas judicieux de faire référence à une œuvre dont on n'a aucune idée.
Que penser d'une dissertation portant sur « l'art est-il la manifestation du beau ? » et mobilisant pour unique exemple l'inamovible *Guernica* de Picasso, dont le candidat admet lors de l'entretien, dès la

première question, qu'il ne l'a pas même vue ? Et comme cette œuvre a déjà été pointée par le passé par le jury, on a assisté cette année à un déplacement de l'ignorance vers une autre œuvre de Picasso, *Les Demoiselles d'Avignon*. Mais ce n'est pas l'œuvre qui est en question ou interdite : c'est la référence vide du candidat qui prétend cacher son ignorance. Par ailleurs, l'art ne se réduit pas à la peinture, la peinture à Picasso, et Picasso à *Guernica* ou aux *Demoiselles d'Avignon*.
Que penser de ces citations-vignettes qui réduisent chaque philosophie invoquée, ou chaque œuvre, à une seule phrase, tellement caricaturale que le ou la candidat.e n'en saisit absolument pas le sens et commet carrément des contresens ? « L'existence précède l'essence » (Sartre), « L'homme est un loup pour l'homme » (Plaute, repris par Hobbes) … Certains candidats – assez nombreux pour que le jury s'en émeuve –, ignorant totalement la logique de l'œuvre, considèrent ainsi que Rousseau, lorsqu'il dénonce dans le *Contrat social* que « L'homme est né libre et partout il est dans les fers », entend construire un État totalitaire ! En réalité, Rousseau condamne ici la société et l'État tels qu'ils sont, historiquement parlant, et non tels qu'ils devraient être. Peut-être faut-il plutôt voir dans ce contre-sens une très vague et allusive réminiscence d'une autre citation de la même œuvre de Rousseau : « Quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps, ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre » ? La phrase est formulée de façon paradoxale et est d'une redoutable complexité, qui nécessite *a minima* une définition de ses concepts principaux, et un commentaire avisé qui peut, le cas échéant, donner une réflexion magistrale. Encore faut-il connaître un tant soit peu Rousseau et ne pas créditer ce philosophe viscéralement attaché à la liberté d'une pensée totalitaire ! De manière générale, les candidat.e.s seront bien avisé.e.s de ne pas extraire des phrases de leur contexte sans précautions afin d'en user comme slogan. Ce procédé ne permet pas de penser et est contraire à toute éthique intellectuelle, puisqu'il consiste à se servir de l'autorité d'un auteur pour affirmer péremptoirement n'importe quoi. Dans le genre, une autre phrase rousseauiste, « L'homme est naturellement bon… c'est la société qui le déprave. », a les faveurs de nombre de candidat.e.s, mais outre qu'ils et elles ne savent pas la situer dans l'œuvre (quand elle est seulement citée correctement, car la plupart du temps elle est réduite à « Pour Rousseau, l'homme est bon. » *(sic)* – elle est extraite d'*Émile ou de l'éducation*), ils et elles en déduisent à tort que Rousseau est contre toute société (quand la citation n'est pas purement ornementale et n'a pas pour fonction de compter une référence de plus dans l'exposé) – ce qui là encore n'a aucun sens : pourquoi alors Rousseau écrirait-il précisément avec l'*Émile*… un traité d'éducation ? Et pourquoi chercher, dans le *Contrat social*, à fonder une autre société ? La société dont parle Rousseau dans la citation ci-dessus n'est pas *toute* société, c'est la société historique, non pas la société en son essence, ou toute société. De même, dire que « l'homme est naturellement bon » ne signifie pas que l'homme choisit le bien (comme les candidats le croient naïvement) – mais qu'il n'est pas disposé naturellement vers le mal… Notions de bien et de mal dont l'homme n'a pas même l'idée dans l'état de nature rousseauiste…

Le jury, pleinement conscient de la jeunesse et de l'orientation scientifique des préparationnaires, sait bien qu'ils ne peuvent pas tout savoir sur tout – cela n'aurait aucun sens. Le jury est cependant en droit d'attendre que les exemples pris librement par le ou la candidat.e soient *a minima* maîtrisés et il lui conseille très vivement de ne parler que de ce qu'il ou elle connaît, ou au moins de s'interroger sur le sens de ce qu'il ou elle avance et qu'il ou elle l'analyse avec précaution. Il convient d'éviter tout effet de manche ou d'esbroufe.

Moins mais mieux. Pour paraphraser Montaigne, dans les *Essais* I, 25 (De l'institution des enfants) : s'efforcer d'avoir « une tête bien faite plutôt que bien pleine ». Le jury apprécie une pensée qui manifeste un certain bon sens, qui ne défend pas des positions absurdes et ne se paie pas de mots vides, qui essaie avec honnêteté et simplicité, parfois avec sensibilité, de construire progressivement un raisonnement qui aboutit à une thèse finale que le ou la candidat.e peut vraiment soutenir. On a ainsi pu apprécier cette année une réflexion sur la liberté de l'art, appuyée sur des exemples personnels, présentés avec sincérité, montrant comment l'art nous amène à questionner nos préjugés et à rejeter des visions stéréotypées provenant de nos conditionnements. Des candidat.e.s ont réalisé des développements souvent intéressants sur Bourdieu, les conditionnements sociaux, plutôt bien illustrés (les œuvres d'Annie Ernaux, *Retour à Reims* de Didier Eribon, *En finir avec Eddie Bellegueule* d'Edouard Louis…) en convoquant une scène précise. Le jury a eu la joie d'entendre une analyse extrêmement pertinente de *Lohengrin* de Wagner rendant sensible le plaisir esthétique.

Les candidat.e.s éviteront donc aussi d'accumuler les illustrations réduites à une phrase : la destruction des livres dans *Fahrenheit 451* de Ray Bradbury, la transformation des humains comme image de la montée du totalitarisme dans *Rhinocéros* de Ionesco, la révolution des « ready made » avec *Fontaine* de Marcel Duchamp, le principe des fables qui sont porteuses d'une morale (en mentionnant n'importe quelle fable, la plupart du temps *La Cigale et la Fourmi* ou *Les Animaux malades de la peste,* sans analyse précise de son contenu)…
Si le ou la candidat.e utilise un exemple ou une référence, c'est pour s'en servir, pour affirmer autre chose que des généralités en forme de truismes, des vérités générales qui n'en sont pas, des clichés et des remarques qui excluent finalement toute discussion possible puisqu'elles s'exonèrent tôt ou tard de l'exigence d'un horizon commun de vérité, ce qui se traduit dans la prestation par le surgissement de locutions du type « selon moi », « pour moi ». *Penser par soi-même, ce n'est pas penser sans les autres*. C'est penser *avec* les auteurs et c'est convier le jury à *penser avec soi*. Il convient donc de s'obliger quand on cite une œuvre d'en dire quelque chose, d'en produire une véritable analyse (développer systématiquement au moins cinq ou six phrases) pour construire une preuve.
Ce *souci de la preuve* commande le choix et l'exploitation des exemples. Ceux-ci, pas plus que les références, ne se suffisent à eux-mêmes. Ils ne sont pas un point d'aboutissement, mais une matière à réflexion : à partir des exemples, éventuellement en les faisant varier et en les comparant, le ou la candidat.e cherchera à gagner en généralité, à théoriser.

Moins mais mieux, moins mais pas rien. Comme il l'a déjà souligné dans de précédents rapports, le jury est d'ailleurs tout à fait ouvert et intéressé par toutes les références culturelles que le ou la candidat.e voudra mobiliser, à condition qu'elles soient maîtrisées et pertinentes, témoignant d'une curiosité et d'une ouverture d'esprit, et qu'elles servent un propos riche et articulé : l'usage d'une exposition, d'un film particulier est bienvenu, à condition qu'il mette en valeur de manière détaillée une idée précise. Certain.e.s candidats n'ont pas eu peur d'utiliser leurs découvertes personnelles, de mobiliser leur curiosité, de citer des penseurs contemporains découverts dans des podcasts, des historiens comme Patrick Boucheron dans sa leçon inaugurale au Collège de France (« Ce que peut

l'histoire »), des peintres découverts lors d'expositions récentes (Gerhard Richter à l'occasion de sa rétrospective à la Fondation Vuitton), des documentaires d'Arte, des compositeurs dont ils analysent l'œuvre…
S'il est enfin accepté de puiser dans une culture contemporaine, voire populaire, le ou la candidat.e ne saurait pour autant négliger des références plus traditionnelles ou classiques, qui appartiennent au patrimoine culturel commun, rencontré et étudié au moins en partie au lycée. Tout est question d'équilibre et les candidat.e.s sont invité.e.s à se cultiver et à mettre l'accent sur l'art, la littérature, la philosophie, les sciences humaines en général. Que penser d'une dissertation qui mentionnerait exclusivement des œuvres de la littérature enfantine, des mangas (*Naruto*) ou des séries de Netflix, comme le jury a pu en entendre cette année ? Ce n'est pas très bon signe, et l'entretien qui suit confirme souvent cette première impression.
Que penser de certains candidats qui semblent tout ignorer de l'Histoire (composant sur un texte issu du *Système totalitaire* de Hannah Arendt, tel candidat donne pour exemple de régime totalitaire l'Ancien régime et est dans l'incapacité de distinguer régime autoritaire et régime totalitaire ; tel autre situe les camps d'extermination nazis à l'époque de Louis XIV !), des institutions de la République ou du fonctionnement de l'État de droit et du régime démocratique (tel candidat n'hésitera pas à considérer la Corée du nord comme relevant d'un tel régime – se fondant probablement mais confusément sur son nom officiel ; tel autre assure qu'en France, le souverain c'est le président, et restera dans l'incapacité de préciser les différents pouvoirs politiques, malgré sa référence à la séparation de ces pouvoirs théorisée par Montesquieu) ?
Faut-il rappeler que l'École polytechnique est historiquement une école républicaine de statut militaire, formant aussi à des responsabilités sociales, et qu'il n'est pas exagéré d'espérer des candidats des connaissances minimales du fonctionnement démocratique ? Malgré toute sa bienveillance, le jury ne peut que regretter de telles ignorances, heureusement exceptionnelles, et encourager les candidats à réviser quelques connaissances fondamentales.

5. Entretien

L'entretien constitue le troisième moment fort de l'épreuve et doit être envisagé par les candidat.e.s comme une chance d'apporter des précisions à leurs propos, d'engager un dialogue libre et éclairé à partir du texte et de leur propre dissertation.
Le jury revient de manière bienveillante sur les propos tenus par le ou la candidat.e pour lui demander des précisions sur un mot de vocabulaire, un aspect du texte ou de son argumentation, pour l'amener à développer un point que le ou la candidat.e n'a pas aperçu du texte ou qu'il ou elle n'a qu'ébauché dans sa dissertation, à changer éventuellement de point de vue ou à approfondir certains aspects de son exposé, ou encore à lui faire éventuellement corriger une erreur. Il ne s'agit jamais de le ou la piéger mais de lui permettre de défendre avec conviction et sens critique son précédent exposé, de reprendre parfois un point avec plus de rigueur conceptuelle. Sans doute, des faiblesses dans la dissertation peuvent apparaître alors, cela peut être inconfortable pour un.e candidat.e. Mais c'est l'occasion de renforcer l'étayage philosophique de son argumentation, de chercher de nouveaux exemples, d'apporter de l'eau à son moulin, voire d'infléchir très positivement le cours de la prestation. Il faut que le ou la candidat.e ait conscience que tout exemple, tout argument qu'il ou elle

a pu utiliser dans sa dissertation est susceptible d'être réinterrogé. Trop souvent encore, les réponses tournent court, le ou la candidat.e est incapable de fournir une réponse convaincante et exemplifiée, surtout si les auteurs convoqués précédemment n'ont en réalité pas été lus – cela se voit très vite.
Le jury attend donc des candidat.e.s qu'ils ou elles montrent leur esprit critique, leur faculté à dialoguer et à nuancer leur argumentation. Il apparaît néanmoins quelque fois de la raideur, pour ne pas dire de la rigidité, et parfois une véritable difficulté à se remettre en question. Il est étrange que certain.e.s s'offusquent que l'on puisse les questionner sur ce qu'ils ou elles viennent d'énoncer. Il ne s'agit pas de balayer la question du jury en répondant d'une phrase et en répétant sur un ton péremptoire, voire agacé, ce qui a déjà été dit dans l'exposé, mais de redéployer l'argumentation en la nourrissant éventuellement de nouveaux exemples. L'objectif n'est évidemment pas de nuire au candidat ou à la candidate mais d'encourager son esprit critique afin d'affiner le mieux possible son argumentation.
A cet égard, le jury apprécie particulièrement les candidat.e.s faisant preuve d'une belle vivacité d'esprit et saisissant toute perche tendue pour corriger et approfondir la réflexion. Le jury remercie les candidat.e.s qui savent tirer parti de ce moment et parviennent ainsi à construire de nouvelles connaissances, engageant courageusement et vaillamment un véritable dialogue intellectuel avec l'examinateur. L'entretien remplit alors pleinement son office et permet de conforter ou parfois d'améliorer considérablement la prestation du ou de la candidat.e.

Le jury entend aussi rappeler avec force qu'il s'agit d'une épreuve de concours, et qu'il convient de ne pas baisser les bras, de ne pas se résigner, mais de se battre jusqu'au bout (encore faut-il se battre avec soi-même, *et non contre le jury* !) : à défaut d'une prestation brillante, il reste toujours à tenter autant que possible de faire une prestation honnête.

6. **Conseils généraux**

L'année du concours n'est pas celle où les candidat.e.s pourront se lancer dans un vaste programme de lectures et d'études littéraires et philosophiques.

Pour nourrir leurs réflexions, le jury conseille aux candidat.e.s de s'organiser tout au long des deux années de préparation, en révisant rapidement leurs cours de philosophie, de lettres, d'EMC et d'histoire de leurs études secondaires. Ils peuvent en particulier se remémorer leurs lectures (scolaires et personnelles) d'œuvres littéraires au fil des années antérieures, et compléter en fonction de leurs goûts. Un travail de préparation et de recherche d'exemples doit être envisagé systématiquement et méthodiquement dès le début des classes préparatoires, afin de combler les éventuelles béances dans la culture générale, en travaillant notamment par thèmes, traditionnels ou plus actuels. A ce propos, il est souhaitable de fréquenter assidûment une bonne dizaine d'œuvres artistiques que l'on s'approprie réellement et individuellement (peinture, sculpture, musique, cinéma…). Voir quelques expositions permet aussi de « s'aérer la tête ». Podcasts et émissions (« France Culture », « Arte », plateforme du projet EEE, *etc.*) peuvent d'être un grand secours pour faire le point sur une thématique peu connue ou ignorée. Cette préparation nourrit logiquement les dissertations et les colles des années de classes préparatoires. Une chronologie minimale et une situation historique des œuvres

convoquées sont enfin souhaitées, voire requises. Le jury s'étonne de voir régulièrement Galilée situé au Moyen-Âge, et Montaigne au XVIII^{e} siècle.
Il importe en même temps d'exercer son jugement en prenant conscience de la différence entre les représentations véhiculées par les œuvres citées, historiquement datées, et la réalité. Ainsi, sur un texte interrogeant la pertinence du bannissement de certaines œuvres hors des lieux publics et des lieux de transmission et d'éducation (« cancel culture »), un candidat mentionnant de lui-même *Tintin au Congo* ne parvient pas à formuler ce qui peut être discutable dans la représentation donnée par Hergé des Congolais dans la première édition de cette œuvre ; le candidat manque alors son argument et ne peut pas discuter de la difficulté dont il s'est pourtant lui-même saisi.

Au-delà de la maîtrise des savoirs requis pour le baccalauréat et de l'exercice d'un bon sens minimal, le jury est toujours cependant admiratif devant la curiosité intellectuelle et la culture réfléchie de certain.e.s candidat.e.s. qui mobilisent des œuvres dont l'expérience les ont touchés et des domaines de compétence qui relèvent de leurs centres d'intérêt.

Cette épreuve est aussi orale : elle requiert non seulement des compétences argumentatives sur le fond et des connaissances, mais également une manière de se tenir et de se comporter pour être convaincant et en phase avec la nature de l'épreuve (*ethos* et *actio*).
Le trac, légitime à l'oral, peut amener les candidat.e.s à commettre des lapsus ou des fautes de langue. Le remède consiste essentiellement dans la préparation et l'entraînement répété, au fil des deux années de classe préparatoire, aux épreuves orales.
L'élocution doit favoriser la communication : bien articuler, parler suffisamment fort (mais point trop n'en faut non plus…), ne pas parler trop vite, éviter les tics de langage (« genre », « du coup », « de base », « au global », « au final », « en vrai », « dû à »…), les liaisons dangereuses (« va t-être »), les néologismes (« sérénitude », « en apprentissant », « endormissant »…), les erreurs dans les noms (*le Georgias*, Tite-Vive, Olympe de Gourde (sic !), Karl Kubrick, Roland Barthès, Pic de la Mirandelle, *alias* Mirambolle, *alias* Jean-Pic de la Rondelle). Parmi les coquilles, certaines sont vraiment devenues communes : n'en déplaise aux candidat.e.s, *art* est masculin, *opinion* est féminin.
Il convient de veiller également à la correction grammaticale de sa langue (passé simple, interrogations directes et indirectes, ruptures de construction…).
De manière plus générale, le jury doit à nouveau le rappeler, certain.e.s candidats ont du mal à adapter leur attitude aux attentes d'une épreuve d'examen ou de concours. Le ou la candidat.e n'a pas à interrompre l'examinateur, ni à lui poser des questions (« D'ailleurs, vous en pensez quoi ? »). Il convient d'éviter les familiarités (« On va passer à la dissert' », « Pas de souci »), et les auto-commentaires (« Je n'ai pas eu beaucoup de temps, vous savez », « Je savais, mais je ne trouve plus »).
A contrario, on évitera aussi le discours sentencieux, grandiloquent, présomptueux, donneur de leçons, parfois même à la limite de l'agressivité, qui assène d'ailleurs souvent des idées reçues sans chercher à les analyser ou les étayer.
L'attitude physique permet aussi de faciliter le dialogue : on évitera de s'asseoir en tailleur ou de se balancer sur sa chaise, on regardera son interlocuteur ou interlocutrice et pas seulement ses notes ou sa montre, on manifestera de l'intérêt et du goût pour le texte et la discussion, on s'efforcera d'être

attentif et ouvert à l'égard de la personne qui évalue et avec qui il convient de collaborer jusqu'au bout en vue d'obtenir la meilleure note possible.

A nouveau, le jury est bienveillant et il cherche à permettre aux candidat.e.s d'exprimer tout leur talent, leur capacité de réflexion et d'expression. La présente édition du concours a montré encore une fois que les candidat.e.s sont capables dans l'ensemble de prestations globalement satisfaisantes et parfois excellentes. Le jury s'en réjouit particulièrement. Espérant que les réflexions et les conseils de ce rapport permettent aux futurs candidats de se préparer au mieux pour leurs prochains oraux, le jury leur adresse ses souhaits de pleine réussite.